Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu
Procès-verbal de la séance régulière du 10 juin 2026

Présences M. Sébastien Pomerleau, parent et président M. Alain Marcoux, parent Mme. Paula Torres, parent	Mme. Françoise Brousseau-Fradette, psychoéducatrice Mme. Amélie Fecteau, enseignante Mme. Ariane Landry, enseignante
Autres présences Mme. Mélissa Matte, directrice	Mme. Yasmine Bouazza, rédactrice
Absence Mme Laura Riviere, parent Mme Marwa Attafi, parent	Mme. Soundes Ben Salem, technicienne en service de garde

Ordre du jour

19 h 00 **1. Ouverture**

1.1. Ouverture de la séance
1.2. Adoption de l'ordre du jour du 10 juin 2026
1.3. Adoption et suivi du procès-verbal du 6 mai 2026

2. Interventions du public

19 h 15 **3. Affaires pour prise de décision et discussion**

3.1. Listes de matériel d'usage personnel 2026-2026 – Approbation
3.2. Table des départs au service de garde
3.3. Règle de fonctionnement du service de garde 2026-2026 – Adoption

20 h 15 **4. Présentation sans prise de décision**

4.1. Compte-rendu des activités lors des journées pédagogiques 2025-2027
4.2. Compte-rendu des activités parascolaires 2025-2026
4.3. Organisation scolaire 2026-2027

20 h 35 **5. Rapports**

5.1. Rapport de la présidence
5.2. Rapport de la direction et des membres du personnels
5.3. Rapport du représentant au comité de parents
5.4. Rapport de l'OPP et de la fondation

20 h 55 **6. Autres sujets**

6.1. Questions et demandes des membres du CÉ

21 h 00 **7. Fermeture**

7.1. Date de la prochaine rencontre –26 août 2026
7.2. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance

M. Pomerleau ouvre la séance à 19 :23.

M. Pomerleau remercie Mme Matte pour l'organisation de la soirée des bénévoles. Mme Matte remercie à son tour les membres de son équipe pour leur collaboration et leur soutien dans la préparation et la réalisation de cet événement de reconnaissance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 10 juin 2026

M. Pomerleau informe les membres que, par rapport à l'ordre du jour transmis, le sujet sur la table des départs sera traité avant celui sur les règles de fonctionnement du service de garde afin d'assurer un meilleur déroulement des discussions.

Mme Brousseau-Fradette demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour afin de présenter un document. M. Pomerleau précise que ce sujet pourra être traité au point 6.1 – Questions et demandes des membres du CÉ.

C.E 2025-2026-27	Sur proposition de Mme Paula Torres, appuyée par Mme Françoise Brousseau-Fradette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec l'inversion des points 3.2 et 3.3.

1.3 Adoption et suivi du procès-verbal du 6 mai 2026

M. Pomerleau informe les membres que le procès-verbal de la dernière séance a été déposé tardivement en raison de problèmes techniques. Considérant le délai de transmission, il est convenu que son adoption sera reportée à la prochaine rencontre du Conseil d'établissement.

2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

3. AFFAIRES POUR DÉCISIONS ET DISCUSSION

3.1 Liste du matériel d'usage personnel 2025-2026 – Approbation

Mme Matte informe les membres que les listes de matériel ne sont pas encore définitives. Certains éléments doivent être vérifiés afin d'assurer une meilleure uniformité entre les groupes.

Pour les 4e années, l'objectif est d'avoir une liste commune à tous les groupes, avec une section distincte au bas du document pour les éléments particuliers à certaines classes. Une rencontre est prévue avec Mme Geneviève afin de finaliser les listes et les transmettre aux parents au début du mois de juillet, leur laissant ainsi tout l'été pour effectuer leurs achats.

M. Pomerleau souligne que la liste de matériel des 4e années comprend l'achat d'un déodorant. Bien qu'il reconnaisse l'importance de l'hygiène à cet âge, il se questionne sur la pertinence d'inclure cet article dans une liste de matériel scolaire pour la 4e année, mais pas pour les années suivantes. Mme Torres mentionne qu'il s'agit d'une bonne initiative, autant pour le bien-être des élèves que pour celui du personnel, et que cela permet de sensibiliser

les jeunes aux changements corporels liés à cette période de leur développement. À la suite des échanges, Mme Matte propose d'étendre cette recommandation aux élèves de 5e et de 6e année.

Mme Matte aborde ensuite la question de la reprographie. Certaines listes de matériel incluent des frais associés au plan de travail. Elle précise toutefois que ces documents sont normalement financés par le budget de l'école. Une vérification sera effectuée auprès des classes concernées afin de mieux comprendre leur fonctionnement.

Elle rappelle également que chaque classe dispose d'un budget annuel de 60 $ pour la reprographie. Considérant le coût moyen des photocopies, cela représente environ six feuilles par élève par jour. Certaines matières, comme les sciences, nécessitent peu de matériel imprimé, ce qui permet de compenser pour d'autres disciplines qui utilisent davantage de documents afin de favoriser la manipulation et l'expérimentation. Une vérification est réalisée vers le mois d'avril afin d'ajuster les dépenses au besoin.

Concernant la présentation des listes, les membres conviennent qu'un ménage dans les titres permettrait de rendre le document plus clair. M. Pomerleau suggère de distinguer les éléments à acheter par les parents de ceux fournis par l'école dans deux sections distinctes. Mme Matte indique que cette modification sera apportée lors de la révision finale des listes.

M. Pomerleau propose également d'ajouter à la facture scolaire une option de don volontaire de 10 $ à la fondation de l'école. Les membres du Conseil d'établissement se montrent favorables à cette proposition.

M. Marcoux s'informe des impacts de la future classe multiniveau de 3e et 4e année sur les listes de matériel. Mme Matte précise que cela n'entraînera aucun changement : chaque élève devra se procurer le matériel correspondant à son niveau scolaire.

C.E 2025-2026-28	Sur proposition de Mme Françoise Brousseau-Fradette, appuyée par Mme Amélie Fecteau, il est résolu d'approuver la liste du matériel d'usage personnel 2026-2027 avec les ajustements discutés lors de la rencontre.

3.2 Table des départs au service de garde

Mme Matte explique que, depuis la COVID, une table de départ a été mise en place afin de limiter la circulation dans l'école et d'encadrer les départs des élèves. Elle précise que cette façon de faire comporte des avantages, notamment une meilleure organisation des départs et un encadrement plus sécuritaire, mais aussi certains inconvénients, dont une diminution des contacts directs entre les parents et les éducatrices, puisque les échanges ne se font plus systématiquement dans les classes.

Le comité discute du positionnement de l'école Saint-Mathieu à ce sujet. M. Pomerleau rappelle qu'auparavant, un tableau indiquait les lieux de récupération des enfants selon l'heure de départ, ce qui permettait aux parents de se diriger directement vers le bon endroit sans passer par un point central.

M. Marcoux s'interroge sur la gestion des personnes autorisées à venir chercher un enfant, notamment dans les cas où il ne s'agit pas des parents habituels. Mme Matte précise que les éducatrices disposeront de listes de personnes autorisées et que celles-ci seront mises à jour régulièrement. M. Marcoux préfère l'application HopHop qui facilite la gestion des changements de dernière minute, puisque les nouvelles personnes autorisées peuvent y être ajoutées rapidement.

Mme Torres mentionne qu'une centralisation du point de départ demeure pertinente, particulièrement pour les personnes moins familières avec l'école, comme les grands-parents. Elle souligne toutefois que, dans certaines situations, il serait préférable de permettre un accès plus direct aux éducatrices afin de faciliter la communication. Elle propose que les situations particulières puissent être redirigées vers un lieu ou une personne précise pour discussion.

M. Pomerleau indique de son côté ne pas avoir observé de problématique majeure liée à l'attente des parents lors des départs et mentionne que les parents semblent généralement patients et compréhensifs dans ce contexte.

Mme Landry ajoute que Mme Lucy constitue une personne de référence importante pour les élèves lorsqu'ils sont désorientés dans l'école, et qu'une modification de ce rôle pourrait avoir un impact sur leur encadrement et leur sécurité.

M. Pomerleau propose finalement d'ajouter une question à ce sujet dans un sondage destiné aux parents afin de recueillir leur opinion. Le comité convient de maintenir la table de départ pour le moment et de se baser sur les résultats du sondage pour orienter les décisions futures.

3.3 Règle de fonctionnement du service de garde 2026-2027 – Adoption

Mme Matte présente les règles de fonctionnement du service de garde 2026-2027, lesquelles demeurent sensiblement les mêmes que celles de l'année précédente. Elle précise que les principaux points de discussion concernent la table de départ ainsi que le service de traiteur.

Concernant le service de traiteur, 32 inscriptions sont enregistrées et 39 réservations ont été faites pour le mois de juin, ce qui est jugé satisfaisant. M. Marcoux souligne que la liste des groupes pour la réservation des repas manque de clarté en raison de groupes éclatés. Il est convenu de simplifier la liste en indiquant uniquement le numéro de classe ou le nom de l'enseignant. Mme Matte assurera un suivi et procédera à une mise à jour avec les nouveaux membres du personnel et les nouveaux groupes.

M. Pomerleau s'informe de l'application de la règle « place réservée, place payée » dans le cas où un enfant inscrit à une journée pédagogique est absent. Mme Matte confirme que les frais sont maintenus, puisque les ressources humaines sont planifiées en fonction des réservations, même en cas d'absence de l'enfant. Mme Matte assurera tout de même un suivi afin de vérifier que la règle demeure appropriée et qu'elle est bien appliquée à l'école Saint-Mathieu.

Mme Matte présente finalement les changements concernant la distribution des médicaments. Ceux-ci devront désormais être étiquetés par le pharmacien ou le prescripteur et être conservés dans leur contenant d'origine avec l'étiquette officielle.

4. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION

4.1 Compte-rendu des activités lors des journées pédagogiques 2025-2026

Mme Matte présente le compte-rendu des activités des journées pédagogiques 2025-2026. Elle indique qu'un document a été déposé et qu'il contient notamment le taux de participation, le nombre d'élèves absents ainsi que les activités offertes lors des différentes journées.

Elle souligne que les activités payantes présentent un taux de présence plus élevé, avec très peu d'absences parmi les élèves inscrits, contrairement à certaines journées gratuites où l'absentéisme est plus important.

M. Pomerleau note que le taux de participation global est plus élevé que l'an dernier. Mme Matte confirme cette observation et précise que, lors de la semaine de relâche, environ 15 élèves de plus que l'année précédente étaient inscrits.

4.2 Compte-rendu des activités parascolaire 2025-2026

Mme Pomerleau souligne que les inscriptions aux activités parascolaires ont été légèrement plus basses cette année. Mme Matte précise que cela s'explique notamment par une offre d'activités très variée, ce qui a réparti les inscriptions entre plusieurs options.

Mme Matte ajoute que la Fondation Laurent Duvernay-Tardif a offert cette année une sixième période parascolaire gratuite pour environ 50 élèves ciblés. Elle explique que ce programme vise à offrir des activités variées (arts, sports, etc.) à des élèves qui, autrement, pourraient ne pas avoir accès à des activités parascolaires pour des raisons financières. Elle mentionne que, bien que l'initiative soit très intéressante, elle demande une organisation

importante. Elle souligne également que certains élèves sont parfois inscrits par leurs parents sans démontrer un réel intérêt pour l'activité, ce qui sera à évaluer pour la prochaine année afin de déterminer la pertinence de reconduire ou d'ajuster le projet.

Mme Matte conclut en indiquant que la diversité de l'offre demeure un élément positif pour répondre aux différents profils d'élèves, qu'ils soient sportifs, créatifs ou autres. Mme Fecteau ajoute que les élèves sont généralement très enthousiastes lorsqu'ils participent aux activités parascolaires en soirée.

4.3 Organisation scolaire 2026-2027

Mme Matte présente l'organisation scolaire 2026-2027 et explique que la diminution de l'immigration a un impact direct sur les effectifs scolaires. Elle précise que l'école, qui accueillait auparavant entre 80 et 100 élèves issus de l'immigration en cours année, en a accueilli seulement 42 cette année, ce qui entraîne une baisse importante des inscriptions.

Elle indique que cette situation oblige la fermeture de certains groupes. Ainsi, le nombre de classes de maternelle passe de 5 à 4. En première année, l'école passe également de 5 à 4 classes. En deuxième année, le nombre de classes demeure stable à 4. En troisième année, deux classes doivent être fermées, mais une classe mixte 3e et 4e année sera ouverte. Les autres niveaux demeurent inchangés. Globalement, l'école passe de 27 classes cette année à 24 pour l'année suivante.

Mme Matte souligne que les classes sont actuellement très serrées et que, si des élèves arrivent en cours d'année, il pourrait être difficile de les intégrer à l'école et qu'ils devront possiblement être redirigés vers d'autres établissements. Mme Brousseau-Fradette mentionne que cette situation peut nuire à l'intégration des élèves, surtout lorsqu'ils doivent fréquenter une école plus éloignée de leur lieu de résidence. Mme Matte reconnaît cette réalité, mais précise que ces décisions sont dictées par les contraintes d'organisation scolaire et qu'elle demeure en attente de confirmations officielles, ce qui pourrait encore entraîner des changements.

Elle ajoute que ces ajustements ont également un impact sur l'organisation des services, notamment les postes du service de garde et les postes de spécialistes, puisque la fermeture ou l'ouverture de classes entraîne des répercussions sur l'ensemble de la structure scolaire et sur le personnel en place.

5. RAPPORTS

5.1 Rapport de la présidence

M. Pomerleau présente le rapport de la présidence et fait d'abord un retour sur le projet de loi 94 en matière de laïcité. Il souligne qu'une disposition, parfois moins mise de l'avant, confie désormais au centre de services scolaire la responsabilité de veiller au respect des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement ainsi que du comité de parents, incluant les règles de fonctionnement. Il précise qu'il s'agit d'un changement important, puisque le centre de services scolaire a maintenant un rôle actif afin de s'assurer que ces instances puissent exercer pleinement leur mandat.

M. Pomerleau mentionne également avoir reçu un courriel d'un parent soulevant certaines préoccupations qui n'a pu se déplacer pour intervenir en début de rencontre. Ce parent rapporte notamment des enjeux liés aux délais de communication concernant certaines activités scolaires, par exemple lorsque des informations sont transmises peu de temps avant la tenue d'une activité. Il souligne aussi que certains moments choisis pour la participation des parents en classe, comme en après-midi vers 14 h, peuvent être plus difficiles pour certains parents que des plages en début de journée. Le parent a également ajouté une suggestion concernant la semaine culturelle, à l'effet que certaines activités, comme l'apport d'un dessert, soient idéalement planifiées plus tôt dans la semaine afin de permettre aux familles de mieux s'organiser durant la fin de semaine. Finalement, le parent mentionne également une déception concernant l'horaire du pique-nique, qui est prévu le midi plutôt qu'en soirée. Le courriel sera déposé sur la plateforme Teams demain.

M. Pomerleau remercie finalement les membres pour leur participation au conseil d'établissement et pour la qualité des échanges.

5.2 Rapport de la direction et des membres du personnel

Mme Matte indique que la fin d'année approche rapidement et que le déroulement se poursuit de façon positive. Elle précise que l'organisation scolaire demeure encore en ajustement, mais qu'elle demeure confiante quant à un bon début d'année prochaine. Elle mentionne également avec enthousiasme le projet de cour d'école, dont le début est prévu en juin.

Elle ajoute que l'année a été globalement très satisfaisante. Elle souligne notamment la mise en place du centre de soutien bienveillant, axé sur la posture de l'adulte dans l'accompagnement des élèves. Elle indique que l'équipe est bien outillée et en mesure de répondre adéquatement aux différentes situations rencontrées à l'école.

Mme Matte remercie également les membres du conseil d'établissement pour leur implication, soulignant que leurs questions et réflexions permettent de faire avancer les décisions de l'école et de soulever des éléments parfois moins visibles au quotidien.

M. Pomerleau s'informe ensuite du fonctionnement du service de traiteur, car il avait cru comprendre qu'il était possible de commander le matin même. Mme Matte précise qu'il est désormais possible uniquement d'annuler une commande le matin même, mais qu'il n'est pas possible de réserver le jour même. Elle explique que le service est davantage conçu pour des réservations prévues à l'avance, par exemple lorsqu'un parent sait qu'il ne pourra pas préparer de repas un jour précis. M. Pomerleau souligne que cela limite les possibilités de dépannage de dernière minute, ce que Mme Matte confirme.

5.3 Rapport du représentant au comité de parents

M. Pomerleau indique qu'il y a eu deux rencontres récentes du comité de parents. Il mentionne qu'au mois de mai, des élections au conseil d'administration ont eu lieu et qu'il a été réélu.

Il explique ensuite que les travaux ont porté sur la planification stratégique du comité de parents. La mission a été légèrement révisée, soit d'être un pôle d'échange entre l'ensemble des parents des élèves du centre de services scolaire et les différents acteurs du milieu scolaire, ainsi que d'encourager et soutenir l'engagement des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants.

La vision a aussi été révisé, soit d'être la voix en matière de conseils, d'information et d'accompagnement par et pour les parents dans le parcours scolaire de leurs enfants. Il souligne l'ajout important du « par et pour les parents » afin de refléter le rôle et les limites du comité, composé de bénévoles avec une structure administrative réduite.

M. Pomerleau rappelle ensuite les valeurs du comité, soit l'équité, le respect, l'inclusion et la collaboration. Il présente également les trois axes de la planification stratégique : favoriser la participation parentale, porter la voix des parents et soutenir les parents engagés. Chacun de ces axes se déclinent en objectifs et stratégies. Le document mis en forme sera déposé à la prochaine rencontre.

Il fait aussi un retour sur une première activité de reconnaissance de neuf parents issus de différentes écoles, accompagnée d'une mini-conférence de la FCPQ portant sur la posture parentale. Il souligne que la direction générale a salué cette initiative, qui vise à valoriser l'engagement parental.

M. Pomerleau mentionne également qu'un parent a proposé la mise en place d'équipes d'improvisation dans les écoles du centre de services scolaire et invite les membres de l'équipe-école intéressés à participer à cette initiative.

Enfin, il indique qu'une consultation a eu lieu en juin concernant le calendrier scolaire 2027-2028 et 2028-2029.

5.4 Rapport de l'OPP et de la fondation

M. Marcoux mentionne qu'en raison d'un manque de temps, aucune rencontre n'a pu avoir lieu récemment. Il indique que certaines activités de fin d'année, telles que l'exposition, le pique-nique et la danse de fin d'année, ne pourront donc pas être organisées cette année. Il ajoute qu'une rencontre sera planifiée avant la fin de l'année afin de préparer le BBQ de début d'année scolaire prochaine.

Mme Matte souligne qu'un besoin de relève est à prévoir au sein de la fondation pour l'année prochaine. Elle explique que certains parents changent d'école, ce qui peut limiter l'implication actuelle. Elle précise qu'un arrimage sera fait en début d'année afin de répartir les mandats et possiblement procéder à du recrutement pour assurer la continuité des activités.

6. AUTRES SUJETS

6.1. Questions et demandes des membres du CÉ

Mme Brousseau-Fradette fait un suivi à la suite de la présentation de *Screenagers* en proposant un outil de gestion des écrans pour la période estivale. Elle explique avoir développé un contrat de famille visant à encourager le jeu à l'extérieur chaque jour. L'outil inclut notamment un engagement des parents à favoriser le temps de jeu dehors, une limite de temps d'écran quotidien ainsi qu'une heure de fermeture des écrans.

Elle présente également un système d'encouragement, où chaque période de jeu à l'extérieur permet d'obtenir une étoile, laquelle peut mener à une récompense selon le nombre accumulé. Elle ajoute qu'un calendrier d'été est aussi proposé, de même qu'un rappel des règles de base de sécurité concernant les applications, les jeux vidéo et l'utilisation d'Internet.

Les membres du conseil d'établissement accueillent positivement l'initiative et remercient Mme Brousseau-Fradette pour ce travail.

Mme Matte souligne ensuite que Mme Brousseau-Fradette a obtenu une nouvelle affectation à l'école secondaire De Rochebelle, au sein d'un service de psychoéducation. Mme Brousseau-Fradette mentionne que ce départ se fait avec émotion, puisqu'elle appréciait beaucoup son travail à l'école Saint-Mathieu, mais qu'elle est prête à entreprendre ce nouveau chapitre. Les membres du CÉ lui souhaitent bon succès dans ses nouvelles fonctions.

7. FERMETURE

7.1. Date de la prochaine rencontre – 26 août 2026

La prochaine rencontre sera le 26 août 2026.

7.2. Levée de la séance

M. Pomerleau remercie les membres et la séance est levée à 21 :01.

Sébastien Pomerleau	Mélissa Matte
Président du conseil d'établissement	Directrice